

A. M. *Engel* *Com.* Ala Haye le 2<sup>e</sup> Sept 1721.

Je que vous m'avez par vos lettres du 18<sup>e</sup> Aoust  
D'envoyer le s. de Prigny matrice à Bruxelles.  
pous assister on de Willebrordus de ce qui est de  
l'invocation qui nous est si mesdi. est s'il est de  
consequens, que nous croyons que vous auriez  
Intendant de milles francs deuez avoir résolu cela,  
sans en attendre aucun ordre, de la terre fatal d'icy  
s'il est à la s. Martin dont vous nous menacez,  
et si c'est que nous mandons tout s'il est à m. les  
Comte de Dona, de procureur est de ceux sans s'arrêter.  
si elle y vous arrive de cor à temps, je vous prie  
d'y prendre ce que vous pouvez: car ce sont choses  
qui font s'arrêter. Pluribus inpositio n. Licet. J'ay  
concordé avec m. Saurin ce qui se doit faire en  
faueur de v. n. fraterculus raptor. Sed alius latius.  
Le temps m'est eschappé.

1320  
Handwritten text in a cursive script, likely a letter or document, written on aged paper. The text is mostly illegible due to fading and the angle of the page. Some words are difficult to discern but appear to be in a historical or formal context.